



PRESENTATION SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2018

Document établi en application de l'article L.2313-1 du CGCT

I – LE CONTEXTE D'ELABORATION

A - Les décisions de l'État relatives aux finances locales

La Loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour la période 2018-2022 définit un nouveau cadre contraignant pour les finances locales, en fixant les objectifs suivants :

- ✓ une évolution des dépenses réelles de fonctionnement limitée au taux annuel de 1,2 %,
- ✓ une amélioration de leur besoin de financement,
- ✓ le respect d'un ratio de désendettement de 12 ans maximum pour les communes,
- ✓ la signature d'un contrat avec l'État relatif à la mise en œuvre de ces objectifs pour les budgets 2018 à 2020.

Les principales dispositions de la loi de finances pour 2018 actent :

- ✓ la stabilité des dotations de l'État,
- ✓ la réforme de la taxe d'habitation avec un dégrèvement progressif sur trois ans (30 % en 2018) pour les contribuables remplissant les conditions de revenus prévues.

Par ailleurs, la réforme du stationnement sur voirie est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, avec un remplacement de l'amende pénale par un « forfait post-stationnement », dont le montant a été fixé à 20 € à Bayonne.

La revalorisation annuelle des valeurs locatives n'est plus fixée par la loi mais établie à partir de l'inflation réelle, soit 1,2 % pour 2018.

B – Le contexte financier

Les taux d'intérêt à long terme pourraient bien poursuivre leur remontée progressive en 2018 en raison d'un contexte de regain de croissance économique mais les taux courts devraient de leur côté se maintenir en dessous de zéro. Les collectivités locales continueront donc de bénéficier de taux d'intérêt particulièrement faibles en 2018, d'autant que l'abondance de liquidités et la concurrence entre établissements seront de nature à favoriser une baisse des marges bancaires.

C – Le périmètre des compétences

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement non collectif sont transférés à la Communauté d'agglomération Pays Basque suite à la prise des compétences correspondantes par elle le 1^{er} janvier 2018.

La compétence « animations seniors » est assurée par la Ville à compter du 1^{er} janvier 2018, en lieu et place du CCAS. En conséquence, les dépenses relatives à l'organisation des activités (personnel et achats) ainsi que les recettes liées au service (participation des usagers) impactent le budget principal. Le montant de la subvention attribuée au CCAS fait l'objet d'un ajustement sur ces nouvelles bases.

D – La progression démographique

Conséquence de la dynamique de livraison de programmes immobiliers neufs et de l'action municipale soutenant la réhabilitation du parc ancien, l'augmentation de population de la commune de Bayonne se poursuit à un rythme soutenu :

- population totale au 1^{er} janvier 2017 : 49 550 hab.
- population totale au 1^{er} janvier 2018 : 50 566 hab., soit + 2,05 %.

II – LES PRIORITES DU BUDGET

Le budget proposé pour l'année 2018 traduit fidèlement les orientations budgétaires présentées lors de la séance du conseil municipal du 8 février dernier :

- ✓ maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement conforme au taux de base de 1,20 % fixé par la LPFP (voir ci-dessus) ;
- ✓ engagement d'un effort d'investissement significatif accru sur la seconde partie de la mandature ;
- ✓ stabilité de la pression fiscale pour les contribuables bayonnais, pour la neuvième année consécutive ;
- ✓ maintien des équilibres financiers, avec un niveau d'endettement cohérent au regard de la capacité d'autofinancement dégagée.

III – LA STRUCTURE DU BUDGET PRIMITIF ET SON EVOLUTION

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **71 394 000 €**, ainsi réparties :

TYPES DE RECETTES	BP 2017	%	BP 2018	%	Evolut. %
Produits des services	7 110 000	10,25	7 546 000	10,57	+ 6,90
Impôts et taxes	34 076 000	49,15	35 711 000	50,02	+ 4,80
Attribution de compensation Agglo	15 360 000	22,15	15 284 000	21,41	- 0,49
Dotations	10 670 000	15,39	10 700 000	14,99	+ 0,28
Autres	990 000	1,43	932 000	1,30	- 5,86
Total recettes de gestion	68 206 000	98,37	70 173 000	98,29	+ 2,88

Divers	491 000	0,71	671 000	0,94	+ 36,66
Total recettes réelles de fonct.	68 697 000	99,08	70 844 000	99,23	+ 3,13
Recettes d'ordre	635 000	0,92	550 000	0,77	- 13,39
Total recettes de fonctionnement	69 332 000	100,00	71 394 000	100,00	+ 2,97

La hausse des recettes de fonctionnement par rapport au BP 2017 provient :

- de la progression des produits des services (+ 436 000 €) incluant la perception de nouvelles recettes en 2018 : le forfait post-stationnement et la participation des usagers à l'organisation des animations seniors ;
- l'augmentation substantielle du produit fiscal (+ 1 635 000 €), s'expliquant par l'accroissement des bases d'imposition à la taxe d'habitation et aux taxes foncières, d'une part, et le relèvement du produit des droits de mutation, d'autre part.

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les propositions de dépenses de fonctionnement s'établissent à **71 394 000 €**, ainsi détaillées :

TYPES DE DEPENSES	BP 2017	%	BP 2018	%	Evolut. %
Charges à caractère général	14 693 000	21,19	15 255 000	21,37	+ 3,82
Charges de personnel	35 417 000	51,08	35 870 000	50,24	+ 1,28
Reversements	240 000	0,35	300 000	0,42	+25,00
Autres (dont subventions)	10 606 000	15,30	10 425 000	14,60	- 1,71
Total dépenses de gestion	60 956 000	87,92	61 850 000	86,63	+ 1,47
Charges financières	1 550 000	2,24	1 380 000	1,93	- 10,97
Charges diverses et exceptionnelles	415 000	0,60	400 000	0,56	- 3,61
Dotations aux provisions	260 000	0,37	260 000	0,37	0
Total dépenses réelles de fonct.	63 181 000	91,13	63 890 000	89,49	+ 1,12
Virement section d'investissement	3 592 000	5,18	4 690 000	6,57	+30,57
Dotations aux amortissements	2 559 000	3,69	2 814 000	3,94	+ 9,94
Total dépenses d'ordre	6 151 000	8,87	7 504 000	10,51	+22,00
Total dépenses de fonctionnement	69 332 000	100,00	71 394 000	100,00	+ 2,97

L'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement résulte de mouvements contrastés :

- une hausse des charges à caractère général due en majeure partie à la prise en compte des nouvelles dépenses relatives à l'organisation des activités seniors (250 000 €), à la restauration scolaire en raison de la progression des effectifs (180 000 €) et à la gestion du recouvrement du forfait post-stationnement (cf. I-A) ;
- une évolution des charges de personnel proche de 1 % à périmètre égal, à laquelle il faut ajouter le budget consacré aux trois agents transférés du CCAS pour assurer les animations destinées aux seniors ;
- une baisse globale du poste « subventions et contributions », conséquence en particulier de la modification de la carte intercommunale (dissolution de syndicats et suppression d'une partie de la participation de la commune au syndicat des mobilités), d'un ajustement de la subvention au CCAS (- 105 000 €) et d'une légère progression de l'aide au secteur associatif ;
- un nouveau recul des charges financières (- 170 000 €).

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les dépenses d'investissement

Les propositions de dépenses d'investissement s'élèvent à **40 720 000 €**, soit :

TYPES DE DEPENSES	BP 2017	%	BP 2018	%	Evolut. %
Subventions d'équipement	865 000	2,33	682 000	1,68	- 21,16
Immobilisations (dont travaux)	19 567 000	52,74	29 245 000	71,82	+ 49,46
Total dépenses d'équipement	20 432 000	55,07	29 927 000	73,50	+ 46,47
Emprunts et dettes	12 155 000	32,76	6 555 000	16,10	- 46,07
Autres dont EPFL	1 805 000	4,87	2 425 000	5,96	+ 34,35
Total dépenses financières	13 960 000	37,63	8 980 000	22,05	- 35,67
Opérations pour compte de tiers	709 000	1,91	313 000	0,77	- 55,85
Total dépenses réelles d'invest.	35 101 000	94,61	39 220 000	96,32	+ 11,73
Dépenses d'ordre	1 999 000	5,39	1 500 000	3,68	- 24,96
Total dépenses d'investissement	37 100 000	100,00	40 720 000	100,00	+ 9,76

Les dépenses d'investissement s'établissent à un niveau très élevé de 40 720 000 €. Elles traduisent :

- l'effort municipal très conséquent en matière d'équipements (+ 9 500 000 € par rapport au BP 2017) avec notamment l'extension de l'école du Prissé, la rénovation du musée Bonnat-Helleu, l'aménagement du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine « Lapurdum », la création et l'entretien d'équipements sportifs majeurs, la construction de la maison de quartier du Séqué, ainsi que des travaux très importants au titre des ouvrages d'art (pont Saint-Esprit) et de la réhabilitation de nombreux espaces publics (abords Château-Vieux, Carreau des halles, place Patxa, ...)
- la progression continue des remboursements à l'EPFL Pays Basque (2 400 000 €) traduisant une montée en puissance des acquisitions dans le cadre du PNRQAD et de l'action foncière.

2 – Les recettes d'investissement

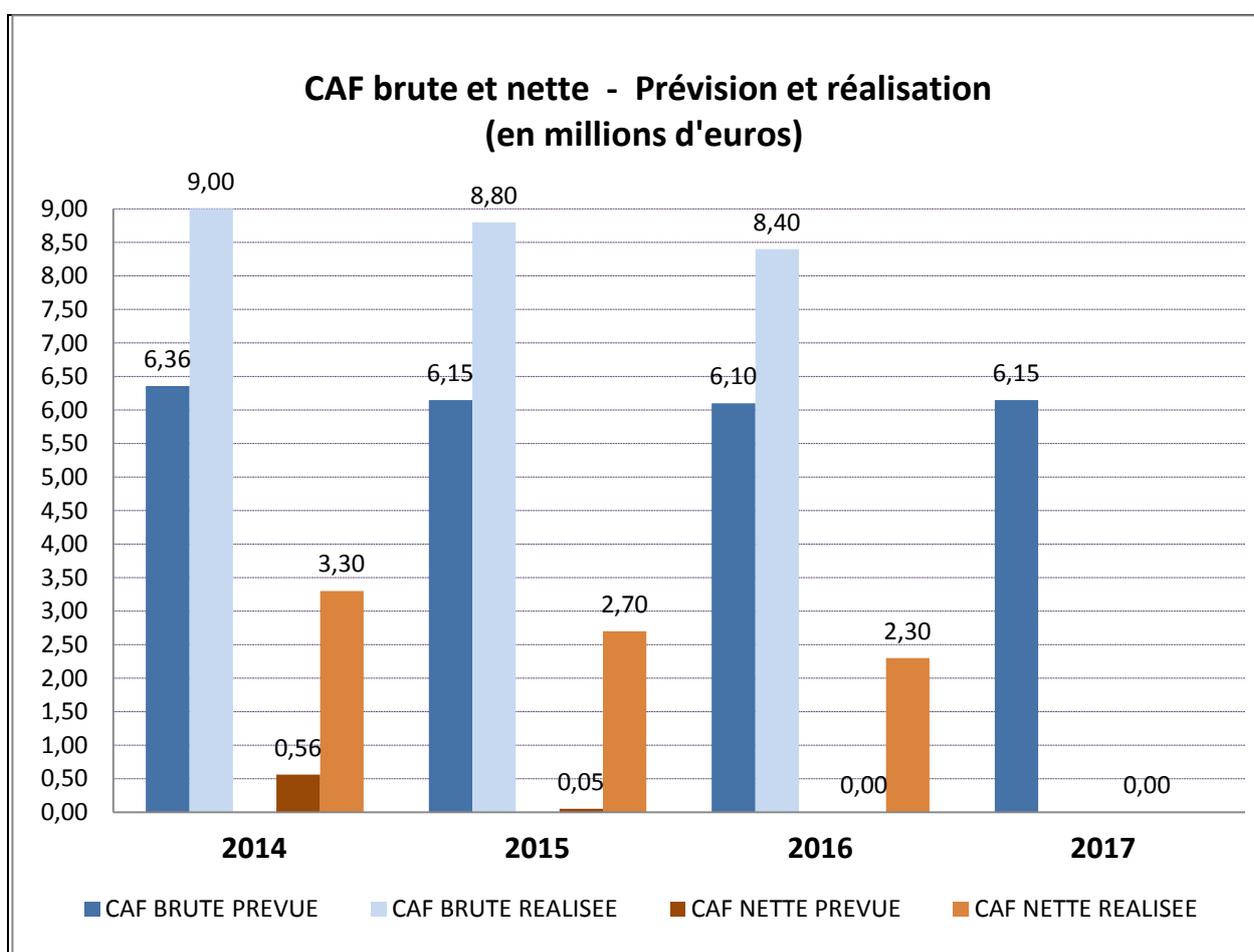
Les prévisions de recettes d'investissement s'établissent à **40 720 000 €**, ainsi inscrites :

TYPES DE RECETTES	BP 2017	%	BP 2018	%	Evolut. %
Subventions	3 500 000	9,43	4 011 000	9,85	+ 14,60
Amendes de police	1 350 000	3,64	1 500 000	3,68	+ 11,11
Emprunts et dettes	15 875 000	42,79	17 737 000	43,56	+ 11,73
Immobilisations en cours	446 000	1,20	200 000	0,49	- 55,16
Total recettes d'équipement	21 171 000	57,06	23 448 000	57,58	+ 10,76
Dotations et divers	5 205 000	14,03	3 855 000	9,47	- 25,94
Cessions d'immobilisations	2 500 000	6,74	4 600 000	11,30	+ 84,00
Total recettes financières	7 705 000	20,77	8 455 000	20,77	+ 9,73
Opérations pour compte de tiers	709 000	1,91	363 000	0,89	- 48,80
Total recettes réelles d'invest.	29 585 000	79,74	32 266 000	79,24	+ 9,06
Virement section d'investissement	3 592 000	9,68	4 690 000	11,52	+ 30,57
Opérations de transferts	2 559 000	6,90	2 814 000	6,91	+ 9,96
Opérations patrimoniales	1 364 000	3,68	950 000	2,33	- 30,35
Total recettes d'ordre	7 515 000	20,26	8 454 000	20,76	+ 12,50
Total recettes d'investissement	37 100 000	100,00	40 720 000	100,00	+ 9,76

La section d'investissement continue de bénéficier, hors recours à l'emprunt, de ressources importantes en 2018. En effet, le cumul des fonds propres, des subventions et des cessions représente plus de 21 000 000 €, ce qui permet à la Ville de maintenir un niveau élevé d'investissement, largement supérieur à la moyenne des communes de même strate. Un montant de 17 737 000 € est prévu au titre du recours à l'emprunt, contre 9 875 000 € au BP 2017 (cf. V).

IV – L'AUTOFINANCEMENT

Sous l'effet conjugué d'une progression sensible des recettes réelles de fonctionnement (+ 3,13 %) et d'une bonne maîtrise des dépenses correspondantes (+ 1,12 %), la capacité d'autofinancement brute (CAF) prévisionnelle est de 7 504 000 €, en forte augmentation de 22 % sur 2017 (6 151 000 €). Après remboursement du capital des emprunts, soit 6 550 000 €, la CAF nette ressort à 954 000 € (contre 0 € en 2017), ce qui traduit une situation financière particulièrement saine.



V – L'ENDETTEMENT

Un montant de 17 737 000 € est prévu au titre du recours à l'emprunt, contre 9 875 000 € au BP 2017. Il est rappelé qu'il s'agit d'un montant théorique, nécessaire à l'équilibre du budget, et que le montant qui sera mobilisé sera ajusté en fonction du niveau de réalisation effectif des dépenses et recettes d'investissement et permettra d'évaluer la capacité réelle de désendettement.

Il est précisé que l'encours se situera dans l'évolution projetée pour la mandature, qui cible son plafonnement à 70 millions d'euros (58,9 millions d'euros au 31 décembre 2017) comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire.

VI – LES TAUX D'IMPOSITION

Pour la neuvième année consécutive, la pression fiscale reste inchangée. Les taux se présentent ainsi :

TAXES	TAUX 2018
Taxe d'habitation	26,34 %
Taxe foncière bâties	19,03 %
Taxe foncière non bâties	46,68 %

VII – LES PRINCIPAUX RATIOS

RATIOS	VALEURS	MOYENNES NATIONALES DE LA STRATE*
1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 253 €	1 395 €
2. Produit des impositions directes/population	626 €	678 €
3. Recettes réelles de fonctionnement/population	1 401 €	1 582 €
4. Dépenses d'équipement brut/population	609 €	260 €
5. Encours de la dette/population	1 164 €	1 475 €
6. Dotation globale de fonctionnement/population	136 €	269 €
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56,63 %	58,90 %
9. Dépenses fonct. et remb. capital dette/recettes réelles fonct.	98,65 %	96,50 %
10. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles fonct.	43,46 %	16,40 %
11. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	83,06 %	93,20 %

*Ratios de référence 2015 (source : Les collectivités locales en chiffres 2017 - DGCL)

VIII – LES BUDGETS ANNEXES

1- Budget annexe des fêtes et de la temporada

Ce budget annexe ne comporte qu'une section de fonctionnement, qui s'équilibre globalement à **3 540 000 €** (3 500 000 € au BP 2017).

Concernant les fêtes, le budget s'élève à 2 275 000 €. Il est proposé sur la base d'une organisation similaire à celle mise en place l'année passée, tant en termes de sécurité et de secours que d'animations. Les recettes représentant 725 000 €, la subvention d'équilibre du budget principal est estimée à 1 550 000 € (contre 1 400 000 € au BP 2017).

Il est précisé que dans l'éventualité de l'instauration d'un droit d'entrée, les conséquences budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, feraient l'objet d'une décision modificative.

Comme chaque année, le budget de la temporada est présenté en équilibre, l'objectif étant que les dépenses soient financées par les recettes générées par les spectacles, à hauteur respectivement de 1 265 000 € (contre 1 350 000 € au BP 2017).

2 - Budget annexe des parcs de stationnement (en HT)

Ville de Bayonne – Présentation synthétique du budget primitif 2018

Ce budget primitif 2018 s'équilibre globalement à **6 950 000 €**, dont 4 130 000 € (4 100 000 € au BP 2017) pour l'exploitation et 2 820 000 € pour l'investissement (1 915 000 € au BP 2017). L'exploitation, qui connaît peu d'évolution par rapport à l'exercice précédent, permet de dégager un excédent prévisionnel de 420 000 € (380 000 € au BP 2017), venant abonder l'autofinancement des dépenses d'investissement.

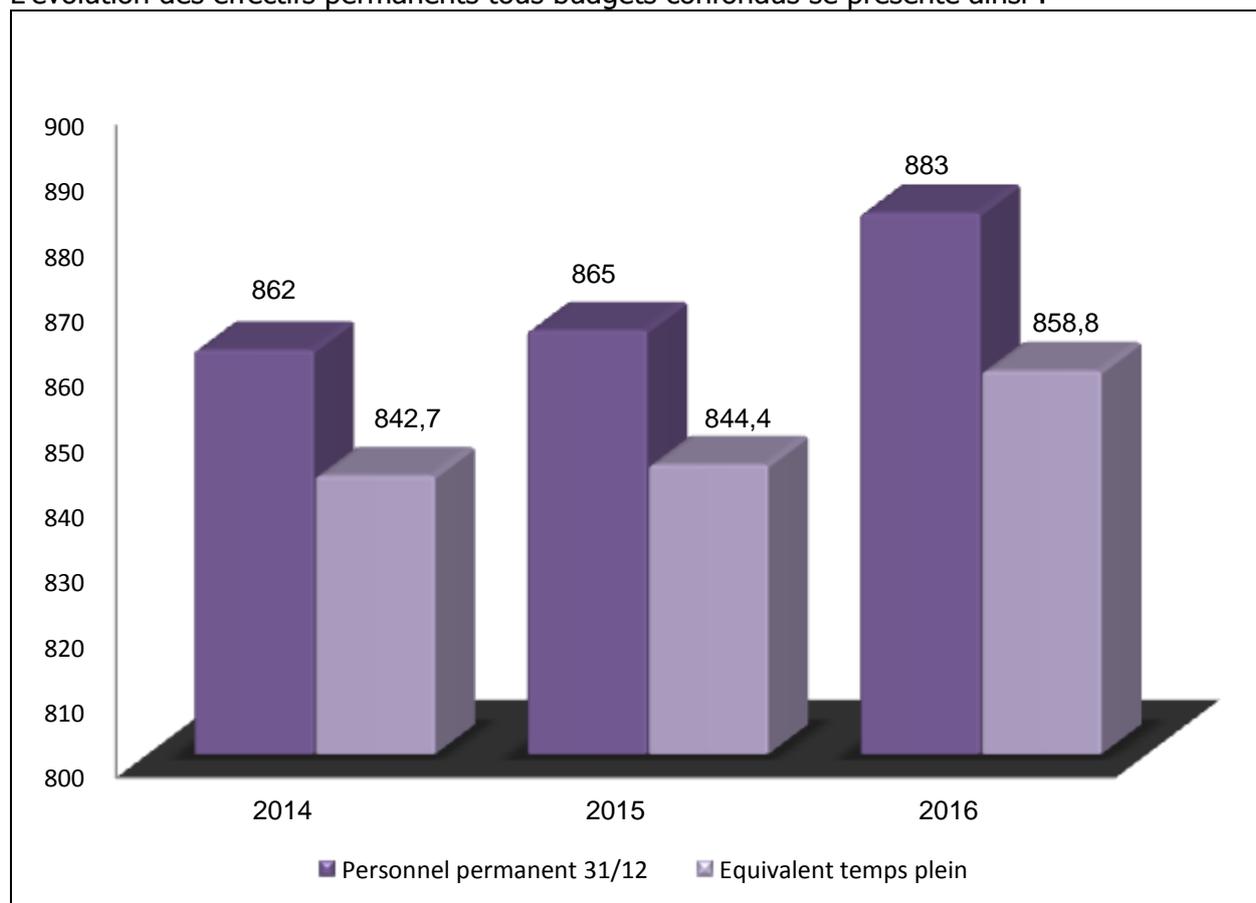
Ces dernières progressent de 905 000 € par rapport à 2017, le projet phare de restructuration du parking de la Gare entrant dans sa phase opérationnelle. Il est précisé qu'aucun emprunt ne devrait être mobilisé sur l'exercice, compte tenu de l'autofinancement et d'excédents antérieurs qui seront repris en décision modificative après le vote du compte administratif 2017.

IX – LA STRUCTURE ET L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2017, la commune comptait 879 agents permanents, affectés aux budgets suivants :

	Hommes	Femmes	Total
Budget principal	403	413	816
Budget eau	26	10	36
Budget parkings	25	2	27
Total	454	425	879

L'évolution des effectifs permanents tous budgets confondus se présente ainsi :



NB : Le nombre d'agents permanent est en hausse en raison de l'intégration de 22 agents des écoles, auxiliaires auparavant et qui ont bénéficié de la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs.

L'effort de maîtrise des charges de personnel est permanent, l'objectif fixé étant une stabilisation des effectifs à travers une politique de remplacement des départs à la retraite sélective au regard des orientations municipales et une priorité donnée aux redéploiements internes. Ainsi malgré l'intégration des trois agents affectés au pôle « animations seniors », l'enveloppe allouée à la masse salariale ne progresse que de 1,28 % par rapport au BP 2017 (35,9 M€ contre 35,4 M€).

Par ailleurs, il peut être signalé que le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement demeure en dessous de la moyenne des communes de la strate (56,63 % contre 58,90 %).

